



Je suis père d'un français

Par **fouad31801**, le **25/12/2015** à **14:07**

Bonjour,

J'ai un enfant français de ma copine française, sachant que je suis marié en Algérie (Séparé).

Je suis à jour avec mes devoirs envers mon enfant.

Est ce possible d'avoir un titre de séjour d'y aller vivre avec mon enfant?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **25/12/2015** à **21:07**

bonjour,

avez-vous reconnu cet enfant sur l'état-civil français ?

si oui vous pouvez faire une demande de visa dans un consulat de france.

voir ce lien:

<http://alger.ambafrance-dz.org/Parent-d-enfant-francais>

salutations

Par **Prada**, le **05/01/2016** à **14:43**

Bonjour, Maître.

j'ai été pacssée en 2004 avec un français et j'ai obtenu ma carte de résident en 2008. LE PACS a été dissout en 2009 car j'ai été victime de violences conjugales commises par mon EX partenaire de pacs .De notre vie conjugale, nous n'avions pas eu d'enfant mais je suis maman d'un petit garçon que j'ai eu avec un autre français. Ai-je droit à la nationalité française?

MERCI d'avance MAÏTRE

Par **youris**, le **05/01/2016** à **18:07**

bonjour,

le fait d'avoir un enfant français permet d'avoir un titre de séjour mais pas d'obtenir la

nationalité française.

vous pouvez consulter ce lien pour les conditions requises pour obtenir la nationalité française qui est toujours une décision de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit les conditions.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

salutations